

Restructurer les comptes (F7)

Effectuez la reconstitution des livres à l'aide de la touche F7 (ou du menu « Outil – Reconstitution des livres »). Le système recalcule en arrière-plan toutes les écritures, reconstruit les soldes, les saisies de comptes dans le plan comptable et reprend ainsi les chiffres corrects. Chaque point à contrôler défile dans la fenêtre « Progression ». Si quelque chose ne joue pas, un journal s'affiche. Les messages d'erreurs sont généralement clairs et compréhensibles. Si vous avez réparé une erreur que le protocole vous a signalé, il est conseillé de relancer la réorganisation.

Le bilan concorde avec la liste des PO?

Même si le bilan et le compte de résultat affichent les mêmes chiffres et que vous travaillez avec Sage 50 Extra / Sage 50 comptabilité auxiliaires, vérifiez, si le solde des postes ouverts des débiteurs et créanciers correspond au solde des comptes collectif des clients et créanciers. Si ce n'est pas le cas, le document « Recherche des différences dans la comptabilité auxiliaire » (v. base de connaissance sous « Ecritures/Finances »), pourrait vous être utile.

Bon à savoir „Travailler sur deux mandats“ (ancienne année, nouvelle année)

Si, malgré l'ouverture de la nouvelle année, vous désirez apporter des modifications dans l'ancien exercice, vous devez être conscient des modifications apportées par le report des soldes qui sont listés dans le tableau ci-dessous :

| Modification | est repris |
|--------------------------------|--------------------|
| Création de comptes | Oui |
| Modification de comptes | Non |
| Suppression de comptes | Non |
| Création d' adresses | Oui |
| Modification d'adresses | Non |
| Suppression d'adresses | Non |
| Création de comptes tiers | Oui |
| Modification de comptes tiers | Non |
| Suppression de comptes tiers | Non |
| Création de postes ouverts | Oui |
| Modification de postes ouverts | Oui |
| Suppression de postes ouverts | Non (dans SQL Oui) |

Procédure « Changement d'exercice »

Ce document vous indique comment procéder lors d'un changement d'exercice.

Vous trouverez la procédure „Changement d'exercice“ dans la base de connaissance sous „Boucllement de fin d'année“.

Voici le lien :

<https://knowledgebase.sageschweiz.ch/fr/Sage50/Comptabilit%C3%A9/Boucllementdefindann%C3%A9e/Lechangementdexercice.aspx>

Procédure « Report des soldes »

Ce document vous indique comment procéder lors d'un report des soldes.

Vous trouverez la procédure dans la base de connaissance sous „Boucllement de fin d'année“.

Voici le lien:

<https://knowledgebase.sageschweiz.ch/fr/Sage50/Comptabilit%C3%A9/Boucllementdefindann%C3%A9e/Reporterlessoldes.aspx>

- Sage 50 Extra
- Comptabilité
 - Données de base
 - + ISO 20022 Sage 50
 - + Rappel
 - E-Banking
 - + Trafic de paiement
 - + Budget
 - + États
 - + Instructions
 - + TVA
 - + Ecritures
 - + Marche à suivre
 - Boucllement de fin d'année
 - Sélection 'Changement d'exercice' ou '...
 - Reporter les soldes
 - Effectuez dès à présent dans votre co...
 - Il existe déjà un mandat dans le répert...
 - Le changement d'exercice

Sage 50 Extra

| | |
|---|--|
| version actuelle: | 2018.1 |
| prochaine mise à jour: | Dates communiquées sous réserve de modifications. |
| | Sage 50 News |
|  | Windows 10: Veillez noter que seules les versions actuelles de Sage 50, Sage 50 Extra et Sage 50 2015, sont compatibles sur Windows 10. Pour les versions antérieures, le bon fonctionnement de ces dernières n'est pas garanti sur ce système d'exploitation. |

Génération des documents de clôture (obligation de conservation)

En vertu de la loi, vous êtes obligé de conserver divers documents de bilan/compte de résultat pendant une certaine période de temps. Il est donc fortement recommandé d'imprimer les états les plus importants et de les archiver en conséquence. Afin de respecter toutes les obligations légales, nous vous recommandons d'imprimer les états suivants :

Comptabilité générale:

- Bilan de fin d'année
- Compte de résultat de fin d'année
- Bilan d'ouverture début d'année
- Extrait de compte ou Journal d'écriture de tous les comptes de l'année entière
- Décompte TVA y compris les contrôles TVA correspondants

Comptabilité auxiliaire:

- Liste de postes ouverts en fin d'année
- Liste de mouvements pour tout l'exercice (Journal des factures/paiements)

Concordance chiffre d'affaire TVA

La nouvelle loi sur la TVA, entrée en vigueur le 1er janvier 2018 oblige les assujettis à comparer leur décompte TVA d'une période avec le compte de résultat (comptabilité) et à corriger toute erreur au plus tard le 180ème jour de la période imposable concernée. On parle dans ce contexte de la soi-disant finalisation. À ce stade, la demande d'impôt devient finale.

Comptabilisation de la perte ou du bénéfice

Le bénéfice ou la perte, peuvent être comptabilisés de différentes manières. Soit vous laissez le résultat tel quel et le reportez dans le nouvel exercice pour le comptabiliser, soit, vous comptabilisez ce résultat dans l'ancien exercice et vous reportez ensuite les soldes.

Comptabilisation d'un bénéfice → Compte de résultat/Passifs

Comptabilisation d'une perte → Passifs/Compte de résultat

Réévaluation des devises étrangères

En raison des fluctuations des taux de change et des principes comptables (principe de prudence), il est nécessaire de réévaluer les devises étrangères au plus tard à la fin de l'exercice.

Sage 50 Extra / Sage 50 vous assiste dans cette tâche et calcule automatiquement le solde en devise étrangère des comptes correspondants au taux de valorisation en devise locale. La différence entre le solde comptabilisé et le solde calculé dans la devise principale est compensée par une écriture de gain / perte de prix.

Voici le lien :

<https://knowledgebase.sageschweiz.ch/fr/Sage50/Comptabilit%C3%A9/Ecritures/R%C3%A9%C3%A9valuation.aspx>

Formation pour le bouclage de fin d'année

La Sage Academy vous propose des formations, afin de gagner du temps dans ce travail. Préparez-vous pour le bouclage de fin d'année. Dates et inscriptions :

<http://www.sageschweiz.ch/schulungen.aspx?CatID=24>